

IVG : l'Espagne rend l'avortement plus difficile pour les mineures

Article rédigé par *L'équipe libertepolitique.com* -, le 10 septembre 2015

Le Sénat espagnol a définitivement approuvé mercredi 9 septembre une réforme de la loi sur l'avortement qui interdit aux mineures d'avorter sans consentement parental. Jusque-là, la loi permettait aux mineures d'avorter sans autorisation.

Le Parti socialiste, principal parti d'opposition, s'insurge. « C'est une réduction des droits », proteste la sénatrice Laura Berja.

En décembre 2013, le gouvernement de Mariano Rajoy avait provoqué la polémique en approuvant un avant-projet de loi qui interdisait l'avortement sauf en cas de risque vital pour la vie ou la santé de la mère, ou de viol. Le texte excluait les cas de malformation du fœtus comme motif valable.

Après des mois de controverse, l'exécutif avait renoncé à son projet, suscitant l'amertume des opposants à l'avortement, alors qu'il s'agissait d'une promesse du Parti populaire. Le gouvernement avait annoncé qu'il se limiterait à proposer l'interdiction de l'avortement sans consentement parental.

Sources : AFP, l'Obs
